

## REGLEMENT DU JEU CONCOURS NEWSLETTER

LA VIE CLAIRE –

SEPTEMBRE / OCTOBRE 2014

### Article 1

La société LA VIE CLAIRE (SA au capital de 4 601 190 €, sise 1982, route départementale 386, 69700 Montagny, France, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 632 000 014) organise un jeu concours « NEWSLETTER ». Il s'agit d'un jeu gratuit sans obligation d'achat.

Ce jeu se déroulera du 29 septembre 2014 à 10h au 18 octobre 2014 à 18h, heure de Paris, sur le site Internet de LA VIE CLAIRE ([www.lavieclaire.com](http://www.lavieclaire.com)).

### Article 2

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France et s'inscrivant sur la page Facebook de LA VIE CLAIRE, à l'exclusion des membres de la société organisatrice du jeu (LA VIE CLAIRE), et les entreprises partenaires. Il ne sera accepté qu'une seule inscription par participant.

### Article 3

Pour participer il suffit de remplir le formulaire d'inscription à la Newsletter, disponible sur la page [www.lavieclaire.com/newsletter](http://www.lavieclaire.com/newsletter), en indiquant sa civilité, nom, prénom, adresse e-mail, code postal et ville. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Le règlement est accessible au sein du site [www.lavieclaire.com](http://www.lavieclaire.com).

L'inscription est rendue valide si le participant remplit dûment le formulaire en donnant sa civilité, son nom, son prénom, sa ville de résidence, son code postal, et une adresse mail valides.

### Article 4

Le 20 octobre 2014 sera procédé à un tirage au sort, parmi les inscriptions valides, afin de désigner 5 (cinq) gagnants.

## Article 5

La dotation globale pour ce jeu s'élève à 100 € TTC.

Les cinq participants tirés au sort se verront offrir chacun des bons d'achat d'une valeur de 20 € (5 bons de 4 €) à valoir sur l'ensemble des produits dans le magasin La Vie Claire de leur choix.

## Article 6

Chaque gagnant des bons d'achat recevra son lot par voie postale en recommandé dans un délai de 15 jours à compter du 20 octobre 2014.

## Article 7

Aucun lot gagné ne pourra être échangé contre sa valeur pécuniaire.

Toute personne n'accusant pas réception du colis selon les dates prévues verra l'ensemble de son gain perdu (cf article 5 pour la description du lot).  
Le présent règlement est déposé chez Maître Jean-luc Delay, 20 Cours de l'Esplanade, 07000 Privas, huissiers de justice, et disponible sur simple demande.

Remboursement du timbre au tarif lent en vigueur sur simple demande.

## Article 8

La participation à ce jeu implique que le règlement du jeu, déposé chez Maître Jean-luc Delay, 20 Cours de l'Esplanade, 07000 Privas, ait été lu, compris et approuvé.